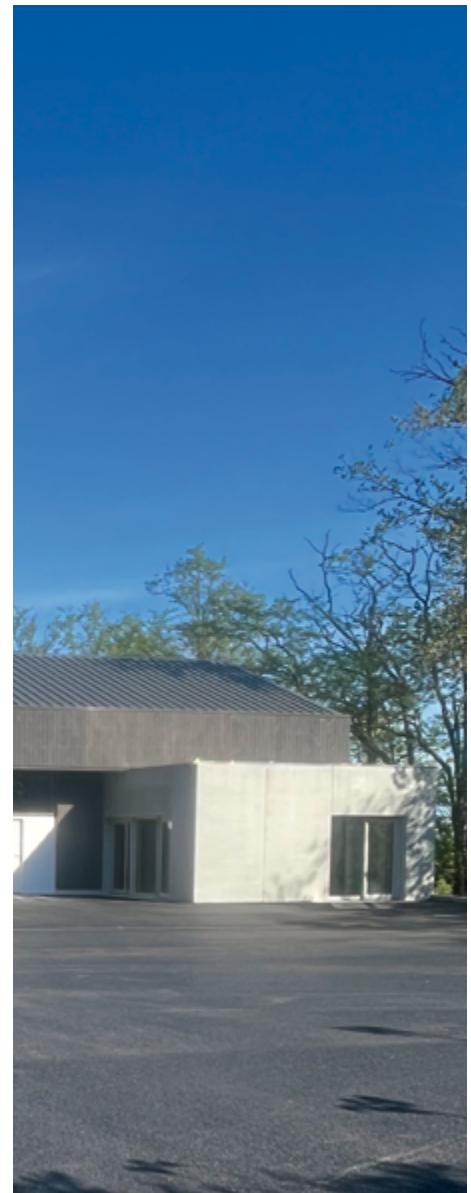


La lettre des finances

2025



BILAN BUDGET 2024

2 909 k€
POUR LES DÉPENSES

5 091 k€
POUR LES RECETTES

|| Des recettes supérieures aux dépenses,
générant un excédent de 394 k€ à la clôture de l'exercice 2024

En y ajoutant l'**excédent cumulé de 2023** (1,787 M€), le **résultat global au 31 décembre 2024** s'élève à **2,181 M€**, tel que validé dans le compte administratif 2024.



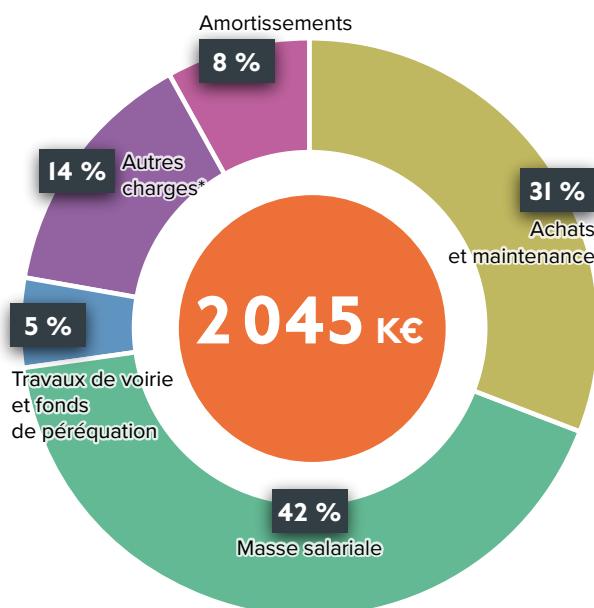
Les panneaux photovoltaïques installés
sur la salle de la Musardière

Lettre des finances 2025, Journal municipal annuel gratuit, ISSN en cours. Direction de la publication : D. Sangay, maire. Comité de rédaction : D. Sangay, S. Barrère. Photos : droits réservés. Impression en 1250 exemplaires par Exaprint.

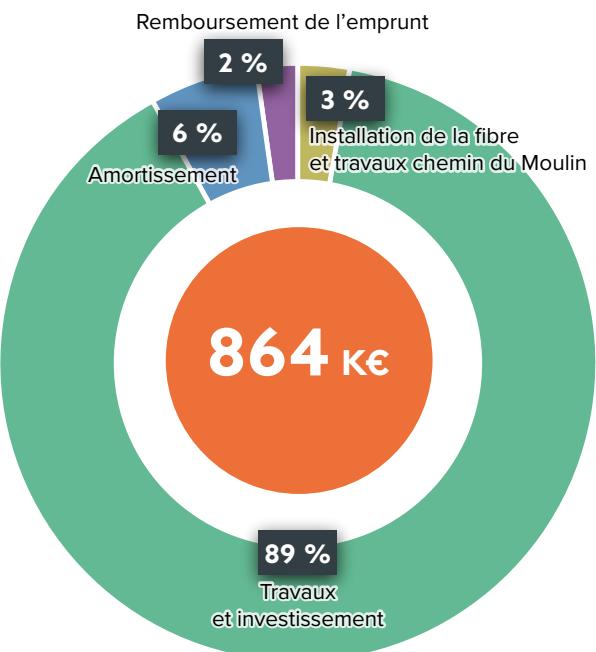


Les dépenses 2024

En fonctionnement



En investissement



Temps forts et réalisations 2024

- Maîtrise des dépenses générales : 695 k€ en 2022, 612 k€ en 2023, **630 k€** en 2024
- Intérêts d'emprunt en baisse (**1,4 k€**) dans le cadre de l'extinction progressive de la dette
- Soutien au tissu local :
 - **13 k€** de subventions aux associations
 - **12 k€** alloués au CCAS
- Travaux prévus :
 - **97 k€** pour la voirie (chemin du Moulin – compétence Sicoval)
 - 42 k€ pour la rénovation des candélabres (compétence SDEHG)
- Réduction de la consommation électrique : 149 398 kWh en 2023 contre **104 738 kWh** en 2024

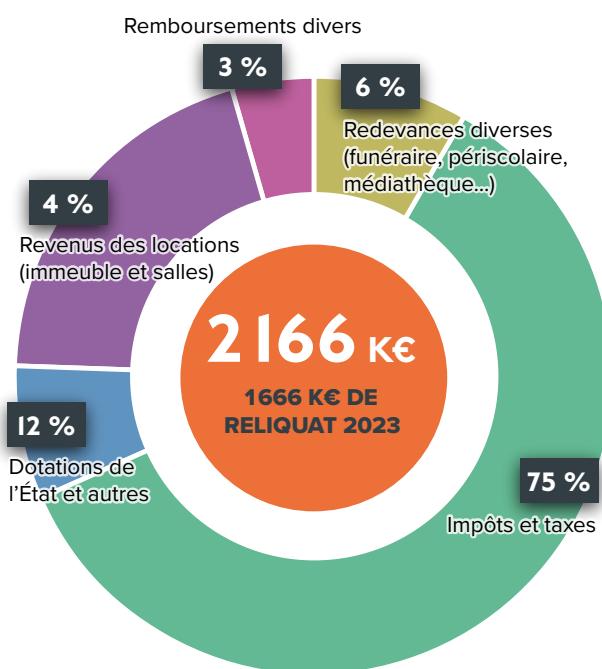
Quelques réalisations de 2024

- Construction ateliers municipaux : études, diagnostics, contrôles, dépollution et travaux, **420 k€**
- Salle multisports : études préalables, géotechnique, contrôles et projet architectural, **108 k€**
- Installation panneaux solaires sur bâtiments communaux : études, équipements, contrôles, **84 k€**
- Travaux d'assainissement des eaux pluviales : chemin du Charme, **33 k€**
- Équipements informatiques pour la mairie : postes, panneau d'affichage, installations, licences, **30 k€**
- Salle des associations : solde des travaux, **29 k€**
- Structures de jeux, école et Pierre Paul-Riquet : installation, **29 k€**
- Projet TEN (territoire engagé pour la nature) : guide randonnées, végétalisation cimetière, **26 k€**
- Aménagement du chemin du Moulin (AC investissement), **20 k€**
- Liaison piétonne RD 813 (Pechabou–Pompertuzat) : solde d'opération, **17 k€**
- Études de rénovation énergétique : climatisation et chauffage de la médiathèque, **15 k€**
- Remboursement du capital de l'emprunt en cours, **13 k€**

*Dont : indemnités des élus, services incendie, subventions aux associations et au CCAS, SDEHG (pour les travaux sur les candélabres), travaux sur voirie...

Les recettes 2024

En fonctionnement



En investissement



- Véhicule électrique : **11,4 k€¹**
- Serveur informatique : **2,6 k€¹**
- Aire de jeux : **9,1 k€**



- Réseau ABIC : **2,9 k€**



- Excédent reporté de 2023 : **979 k€**

Temps forts et réalisations 2024

- Maintien des taux des impôts locaux (part communale)
- Recettes de fonctionnement :
 - Fiscalité locale : **1615 k€**
 - Dotations de l'État : **265 k€**
 - Loyers de l'immeuble Balleroy : **19 k€**
 - Remboursements divers : **66 k€**
- Résultat de fonctionnement 2024 : excédent réel de **120 k€**

Temps forts et réalisations 2024

- Recherche active de subventions auprès des partenaires institutionnels
- Ressources complémentaires :
 - FCTVA perçu : **14 k€**
 - Taxe d'aménagement : **14 k€**
 - Amortissements : **169 k€**
 - Amortissements sur subventions : **49 k€**
- Résultat d'investissement réel 2024 : déficit de **- 584 k€**
- Subventions peu nombreuses en 2024, mais des restes à réaliser importants :
 - Ateliers municipaux : **588 k€**
 - Projet TEN : **8,8 k€**

Focus sur des dotations stables de l'État

Synthèse des dotations de l'état 2022-2024

2022	2023	2024
253 971,08 €	258 364,21 €	265 898,28 €

¹Certaines subventions peuvent être versées jusqu'à 2 ans après la fin de réalisation des travaux ou de l'acquisition du matériel.

Le budget prévisionnel 2025

Zoom sur le budget de la commune

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2024, marqué par un **excédent de 1,7 million d'euros**, confirme une nouvelle fois la solidité de la situation financière de notre commune. Ce résultat, fruit d'une gestion rigoureuse et responsable, nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité, tout en poursuivant nos efforts constants de rationalisation des dépenses.

Fort de cette stabilité budgétaire, le budget 2025 s'inscrit résolument dans une dynamique d'investissement et de développement. Plusieurs projets structurants verront le jour ou entreront en phase active cette année : la livraison des nouveaux ateliers municipaux, le démarrage des travaux de la future maison des sports – qui s'élèvera à l'emplacement des anciens ateliers, à proximité de la salle de la Musardière –, la poursuite des études sur la rénovation énergétique du patrimoine communal ainsi que sur le projet d'aménagement du futur quartier de la Musardière.

5 033 k€

**POUR UNE COMMUNE
DE 2455 HABITANTS
AU 31/12/2024**

Par ailleurs, les travaux de sécurisation du chemin du Moulin arriveront à leur terme, apportant une réponse concrète aux enjeux de sécurité et de mobilité. Autant d'initiatives qui témoignent de notre volonté d'allier gestion maîtrisée et ambition pour l'avenir, au service de tous les habitants.

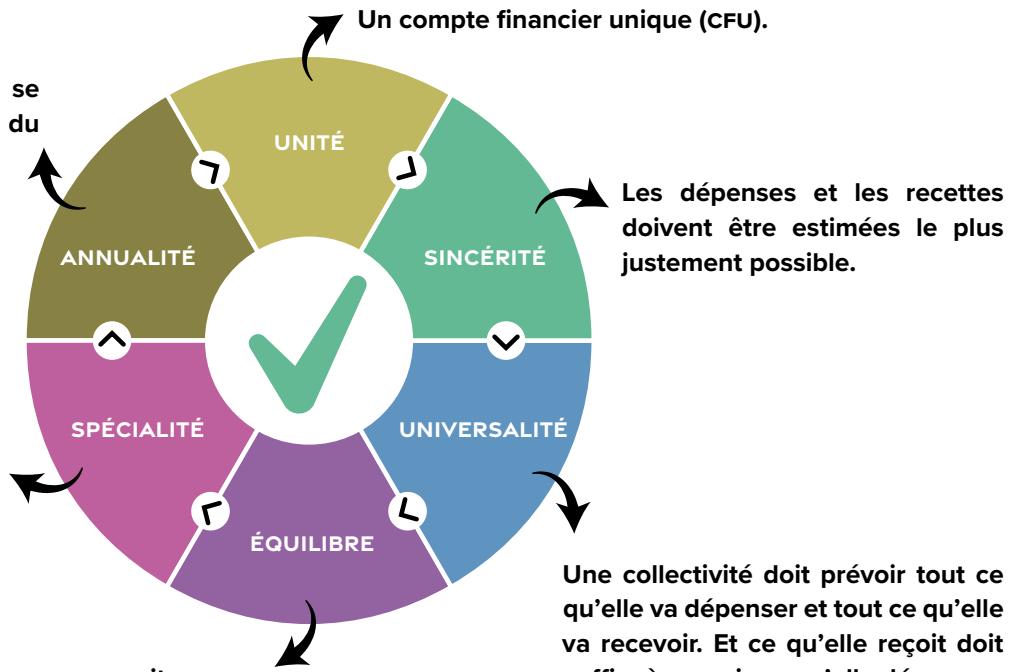
Dominique Sangay, maire de la commune

Les grands principes budgétaires

Les opérations financières se font tout au long de l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les dépenses et les recettes doivent être faites pour un but précis, rien d'autre.

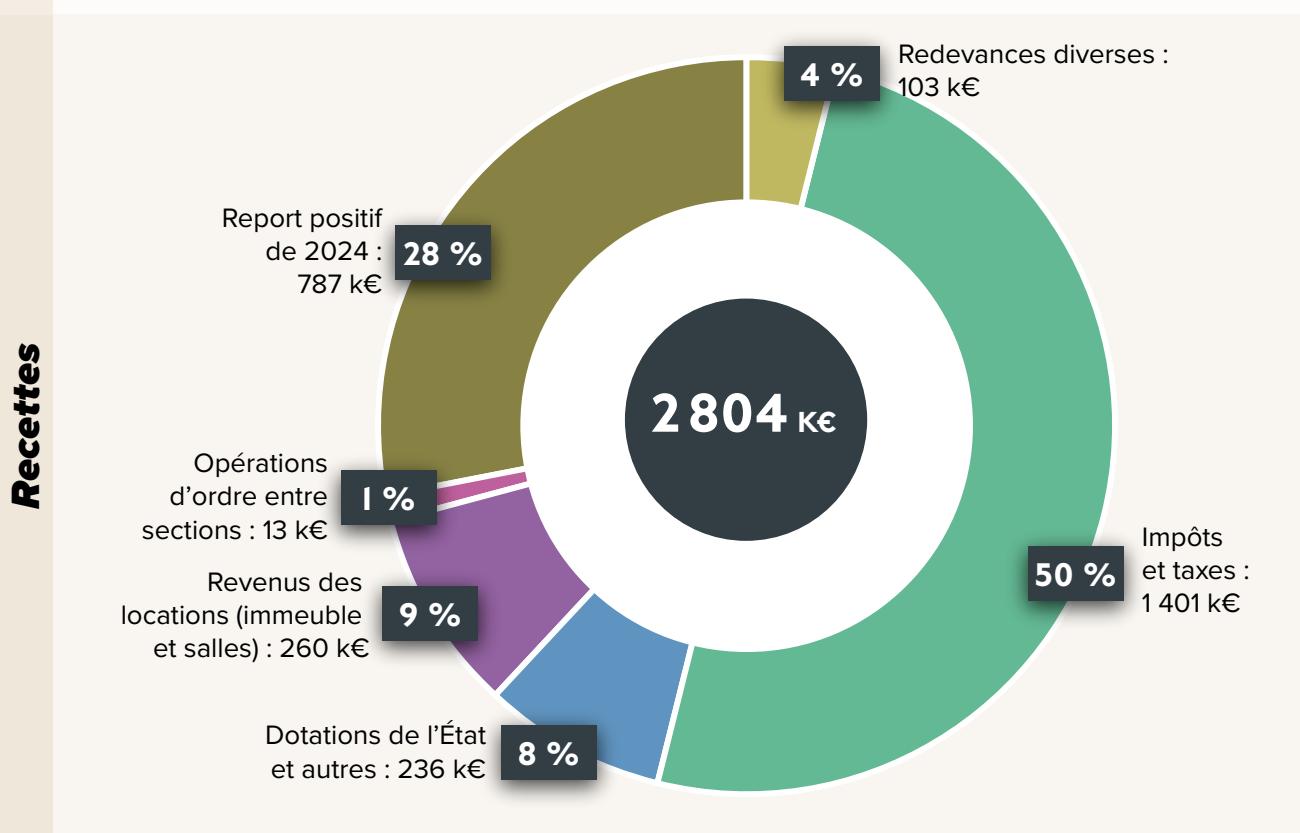
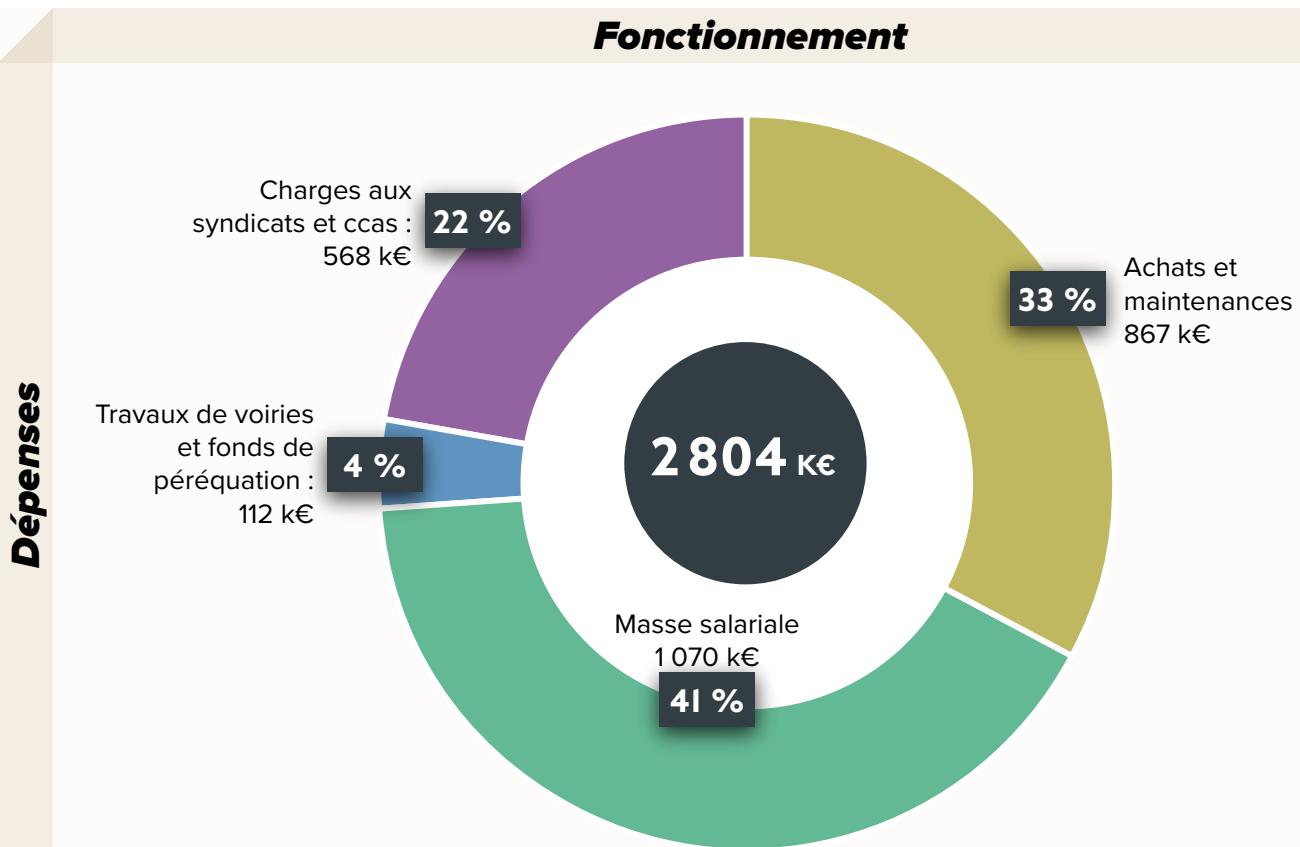
Chaque partie du budget, que ce soit pour investir ou pour fonctionner, doit être équilibrée. Et toutes les dépenses doivent être inscrites.



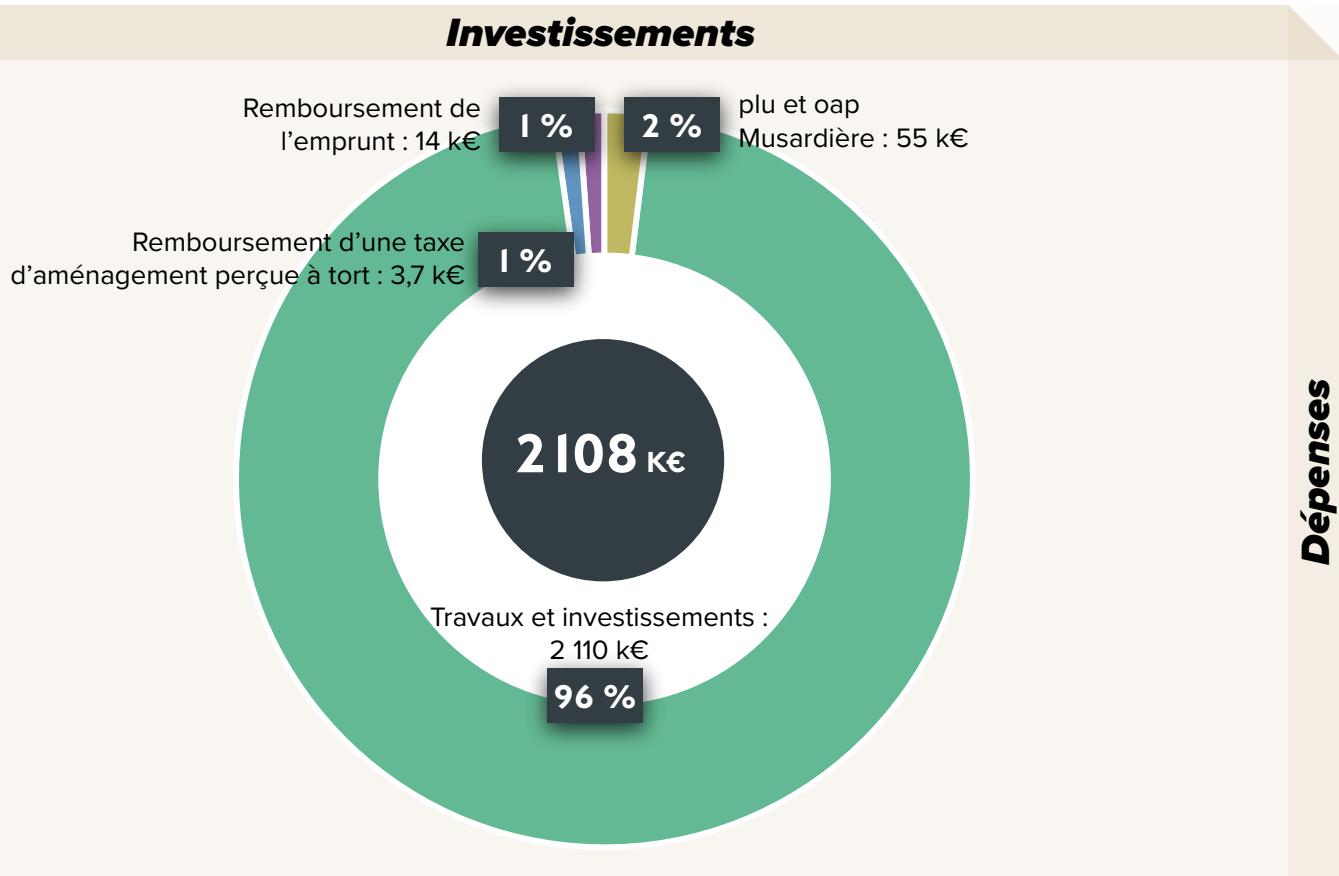
Un budget équilibré



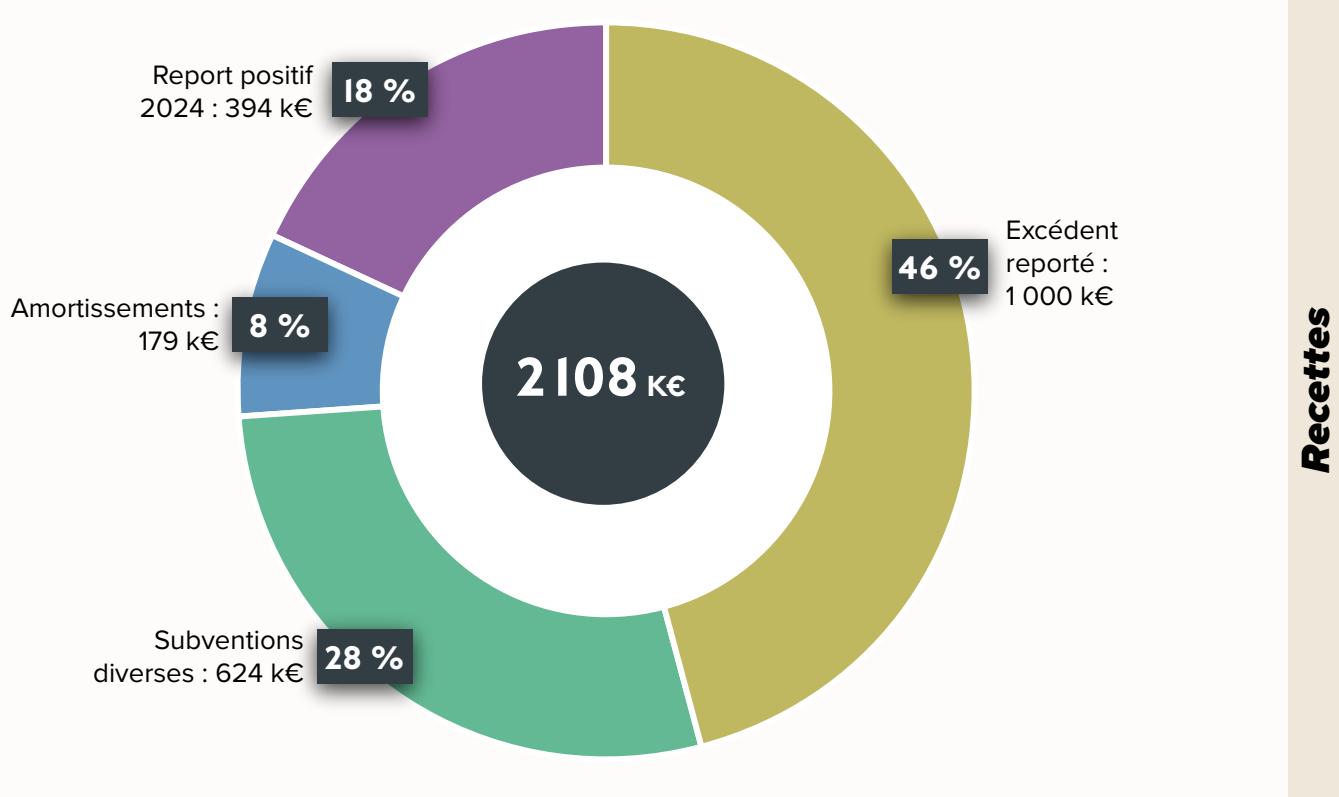
Fonctionnement



Dépenses



Recettes



Un budget qui va servir à...

**Investissements
pour l'avenir
1967 k€**



**Transition écologique
et aménagement
durable 432 k€**



**Modernisation
du patrimoine
communal 175,7 k€**



INVESTIR POUR....

- Assurer l'entretien quotidien du patrimoine
- Favoriser un environnement plus respectueux de l'écologie
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments
- Renforcer la sécurité des déplacements
- Mettre à disposition un espace dédié à la pratique sportive

INSCRIRE NOS ACTIONS DANS UN CADRE COHÉRENT ET PARTAGÉ

- Maintenir une fiscalité stable, sans augmentation des impôts
- Garantir la continuité des services à la population
- Préserver les subventions allouées à la médiathèque, aux écoles et aux associations
- Poursuivre un programme d'investissement structurant
- Continuer à développer des projets innovants tournés vers l'avenir

GARANTIR UNE GESTION EFFICACE DU QUOTIDIEN

- Dépenses récurrentes
- Maintenance
- Ressources humaines
- Communication

Les 5 priorités de 2025

- 1. Maîtriser les dépenses et optimiser le cofinancement des investissements*
- 2. Mener une politique de travaux ambitieuse et durable*
- 3. Moderniser et adapter le patrimoine communal aux besoins actuels*
- 4. Préserver le cadre de vie et protéger l'environnement*
- 5. Simplifier les démarches administratives pour les usagers*

1. Maîtriser les dépenses et optimiser le cofinancement des investissements

Maîtrise des dépenses et gestion rigoureuse des finances :

- Optimisation des dépenses de fonctionnement
- Réduction de la facture énergétique
- Recherche active de subventions et de cofinancements

Stabilité fiscale :

- Maintien des taux des taxes communales

Gestion budgétaire rigoureuse :

- Élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements, permettant de phaser les projets efficacement et d'anticiper les demandes de subventions
- Inscription au budget uniquement des recettes notifiées par les financeurs

Une politique de travaux ambitieuse :

- Grâce aux excédents budgétaires dégagés les années précédentes, nous pouvons engager une politique de travaux ambitieuse, sans alourdir la fiscalité locale

Une dette peu importante



= 0,28 ANNÉE

Cet indicateur indique le nombre d'années théoriques nécessaires pour que la commune rembourse intégralement sa dette. En 2024, il ne reste que 5 années, l'emprunt arrivant à échéance en 2030.

Cet emprunt représente

33
€/habitant

En 2025, les recettes de la commune proviendront principalement de plusieurs sources clés ?

- Les dotations et subventions de l'État (dotation globale de fonctionnement, dotations de solidarité...) : **236 k€**
- **Les impôts locaux** (taxe foncière...) : **1401 k€**
- **Les produits des services communaux** (recettes issues de la cantine scolaire, de la médiathèque, locations de salles, revenus des immeubles, vente de biens) : **260 k€**
- **Les subventions spécifiques liées aux projets d'investissement** (aides de l'État, de la région, du conseil départemental pour des projets précis) : **624 k€** (588 k€ du conseil départemental et de la detr pour les ateliers municipaux, 23,8 k€ du conseil départemental pour le projet ten, la végétalisation du cimetière, le véhicule électrique et le panneau d'informations électronique)
- **L'autofinancement** grâce aux excédents des années précédentes, la commune pourra également mobiliser ses ressources propres pour financer ses projets : **1000 k€**.

2. Mener une politique de travaux ambitieuse et durable

Création de nouveaux équipements :

- ateliers municipaux (coût partiel) : **766 k€**;
- maison des sports (coût partiel) : **747 k€**.



Rénovation du patrimoine existant :

- rénovation de l'étanchéité de la façade de la mairie : **30 k€**.

Aménagement du territoire :

- finalisation de la révision du plu et études pour l'oap de la Plaine de Pechabou : **55 k**.

Rénovation et sécurisation des voiries :

- réaménagement de la voirie chemin du Moulin (coût partiel) : **346 k€** (155 k€ pour le cheminement et 191 k€ pour les réseaux);
- sécurisation de la rd95b, au bas de l'avenue d'Occitanie : **12 k€**;
- marquages divers et réfection de bateaux : **11 k€**.

3. Moderniser et adapter le patrimoine communal aux besoins actuels

Parc automobile :

- acquisition d'un tracteur balayeuse et d'un camion-benne pour les ateliers municipaux : **123 k€.**

Parc de jeux :

- installation d'une nouvelle structure de jeux et aménagement de l'espace sous la structure Pierre-Paul Riquet : **41 k€.**

Petits équipements :

- équipements pour les écoles : **4,4 k€;**
- matériel pour la médiathèque : **2,3 k€;**
- outillage pour les ateliers municipaux : **5 k€.**



4. Préserver le cadre de vie et protéger l'environnement

Produire une énergie propre, locale et maîtriser la consommation :

- lancement des études pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires : **50 k€;**
- poursuite de la rénovation de l'éclairage public avec le passage à des luminaires basse consommation : **107 k€.**

Valoriser le foncier communal et favoriser les usages partagés

- acquisitions de parcelles diverses : **3 k€;**
- acquisition de terrains en vue d'aménagements futurs : **226 k€.**

S'engager pour la biodiversité avec le label Territoire engagé pour la nature (TEN)

- création d'un espace nature : **18 k€;**
- entretien et végétalisation du cimetière : **6 k€;**
- adhésion au label apic : **2 k€;**
- adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan : **200 €.**



Agir pour la réduction des déchets et la sensibilisation à l'environnement :

- installation de tables de tri pour les biodéchets à la cantine scolaire : **1 k€;**
- acquisition de matériel et de vaisselle conforme à la loi égalim : **19 k€.**



5. Simplifier les démarches administratives pour les usagers

→ Acquisition d'un logiciel de réservation des repas scolaires : **3,8 k€**.

Environnement socio-économique



Nombre d'habitants

2 455



Nombre de foyers fiscaux

1 353

Part des foyers non imposables : 36,9 %



Revenu fiscal moyen par foyer

44 800 €

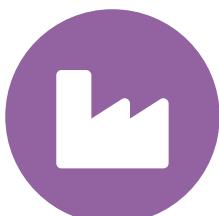
(moyenne départementale 37 412 €)



Nombre de logements

1 129

dont 1,4 % de résidence secondaire



Nombre d'entreprises

174

Taux des impôts locaux : pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2016



Taxe d'habitation

25,97 %

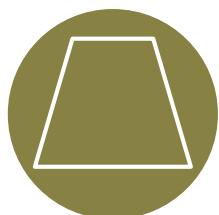
(moyenne départementale : 29,54 %)



Taxe foncière

53,21 %

(moyenne départementale : 48,93 %)



Taxe foncière sur les propriétés non bâties

68,79 %

(moyenne départementale : 108,16 %)